

# APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION HABITER L'ENSEMBLE

**Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement du Var**

**Lance un appel à candidature  
pour une résidence de recherche et de création  
du 11 mai au 11 juin 2026**

Date limite pour candidater :  
**samedi 31 janvier 2026 inclus**

Le CAUE Var lance un appel à candidature pour un duo en résidence à même de proposer un travail de recherche et de création visant à interroger le logement collectif et ses enjeux contemporains.

La résidence est ouverte à toutes les pratiques contemporaines, quels que soient les domaines d'expertise et de recherche, les pratiques et les médias.

Cette résidence est ouverte à un binôme complémentaire : elle est ouverte aux artistes et aux scientifiques, au sens large.

## LA STRUCTURE D'ACCUEIL ET SES ACTIONS

Issu de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 - créé à l'initiative du Conseil départemental du Var en 1984 - le CAUE Var est une association investie d'une mission d'intérêt public.

Plus précisément, le CAUE est en charge :

- de développer l'information, la sensibilisation des publics en architecture, urbanisme, environnement et paysage ;
- de contribuer à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et collectivités ;
- de fournir les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant ;
- d'être à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Le CAUE Var travaille au quotidien sur la qualité du cadre de vie, la transition écologique des territoires et la participation citoyenne. Il est basé à Toulon et ses actions rayonnent dans tous les territoires du département du Var.

Depuis plusieurs années, le CAUE Var développe un programme pluriannuel d'expositions thématiques. Ces expositions - qui associe photographie et d'autres modes d'expressions - s'inscrivent chaque année dans une saison culturelle de l'automne.

## LA RÉSIDENCE

Pour la première fois, le CAUE Var souhaite prolonger la saison culturelle de l'automne jusqu'au printemps à travers une résidence de création qui poursuit le thème "Habiter l'Ensemble" : le logement collectif et le vivre ensemble.

Dans un site privilégié d'expérimentation et d'exploration, cette résidence constitue un point d'ancrage pour le CAUE Var au printemps 2026, pour la structure et ses publics (habitant.e.s du centre de Toulon, du territoire métropolitain et du Var, résident.e.s de logements collectifs, visiteur.se.s, professionnel.le.s de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, etc).

Cette résidence est organisée afin de favoriser la réflexion et la recherche pour des projets artistiques s'inspirant du paysage urbain et des logements collectifs. Elle se tient dans les locaux du CAUE Var qui offre des espaces de travail partagés.

En lien avec la résidence, le CAUE Var présente ce printemps 2026 un programme d'événements, d'ateliers tout public, de formations, ainsi qu'un fonds documentaire en accès libre. Dans une partie des locaux du CAUE Var seront également mises à l'honneur les productions des participants créées lors de la programmation de l'automne (photos, écriture, peinture, maquettes, etc).

**+ d'infos sur la saison culturelle sous ce lien :**

<https://www.cauevar.fr/agenda/exposition-habiter-lensemble-hier-aujourd'hui-et-demain>

Cette offre riche et variée permet aux résident.e.s de bénéficier d'une immersion privilégiée dans l'univers de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

## THÉMATIQUE

En quoi la notion d'architecture est-elle adossée à la dimension de "vivre ensemble" ?  
Comment ces deux concepts peuvent-ils s'articuler, s'influencer, se répondre ?

La résidence s'inscrit dans la poursuite de la saison culturelle "Habiter l'Ensemble" que le CAUE Var a organisé de septembre à décembre 2025.

"Ils dominent nos paysages urbains, familiers et sont pourtant souvent mal aimés : les grands ensembles construits entre les années 1970 et 1990 sont aujourd'hui à la croisée des chemins.

Héritiers d'un idéal moderniste, nés de l'urgence de loger vite et nombreux, ces quartiers ont longtemps incarné une certaine vision du progrès.  
Mais que reste-t-il de cette ambition collective ?

À travers la saison 2025, le CAUE Var, appuyé par Loïc Gestin, architecte et urbaniste, propose un regard renouvelé sur cette période charnière de l'urbanisme et de l'architecture du logement.

"Habiter l'Ensemble", c'est interroger la manière dont ces quartiers ont été conçus, vécus, transformés. C'est aussi une invitation à dépasser les stéréotypes pour porter un regard sensible et critique sur ces espaces, souvent décriés, mais porteurs d'histoires humaines, d'inventivités collectives et de potentialités urbaines. C'est sous le regard de Charlotte Rochez que ces grands ensembles ont été capturés, donnant forme à une exposition de 20 photographies sensibles.

L'exposition est accompagnée d'une scénographie immersive dans un appartement des années 70. Les locaux du CAUE Var se transforment en T2 aménagé, où la vie prend une pause dans le temps. La radio grésille dans un coin de la cuisine, la vaisselle fleurie patiente sur la table dressée, baignée d'une lumière dorée. Le cuir chaud du canapé fait face au petit téléviseur bombé, comme une scène arrêtée, avant que se lance une cassette sur l'écran grésillant.

Bienvenue chez nous, chez vous."

Texte de présentation de la saison culturelle 2025

Il est proposé au binôme en résidence de mener une réflexion qui conduira à l'expression d'un point de vue original et personnel. L'objectif est de faire vivre et d'habiter - au sens artistique et humain - les locaux du CAUE Var tout en ouvrant les perspectives de pensée.

Le territoire du Var offre un terrain d'étude propice au paysage vécu... Tout au long de la résidence, l'équipe du CAUE Var pourra partager avec les résident.e.s ses actions et réflexions en cours, avec la possibilité quand cela est pertinent pour les résident.e.s, de suivre l'équipe sur le terrain. Ils ou elles seront aussi encouragé.e.s à faire leurs propres rencontres et explorations sur le territoire, afin d'en appréhender toute la diversité.

## PARTAGE AUX PUBLICS

Dans la perspective de partager l'avancée du travail de recherche et de création, le CAUE Var proposera d'organiser régulièrement des temps d'échanges et de rencontres ouverts au public du CAUE Var. En effet, le CAUE Var souhaite inscrire dans son programme culturel du printemps des rendez-vous avec le duo en résidence.

Ces rendez-vous seront à définir avant le démarrage de la résidence afin de s'adapter à la proposition des lauréat.e.s (sur la base d'une rencontre publique hebdomadaire et d'un événement public de fin de résidence). D'avantage de rendez-vous pourront être programmés, à la demande du binôme en résidence.

## PRODUCTION, RECHERCHE ET CRÉATION

Il est demandé au binôme de produire une ou plusieurs œuvres, destinées à être présentées auprès d'un public varié : familles, touristes, professionnel.les agissant sur le paysage, habitant.es, scolaires etc., et visant à ouvrir la discussion à propos de l'architecture des logements collectifs, des paysages urbains et de la notion d'habiter ensemble.

Les œuvres produites pourront être matérielles ou immatérielles (dans ce cas, une trace du processus de création expliquant l'œuvre devra être exposés sur place).

Il est demandé aux artistes de concevoir leurs œuvres pour que le CAUE Var puisse les transporter et les diffuser.

Un travail de médiation sera réalisé auprès de l'équipe du CAUE Var (chargé.e.s de mission Architecture, Sensibilisation, Paysage, Conseil, Formation, etc) pour accompagner les publics vers les œuvres.

## CONDITIONS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

### Espaces de travail

Le CAUE Var occupe un immeuble caractéristique du centre historique de Toulon, dont la réhabilitation (conduite par l'agence d'architecture Muriel Sattler Architecte pour le compte de Var Aménagement Développement) s'est clôturée en 2021, année d'installation du CAUE dans le quartier. L'association CAUE Var est propriétaire et occupante du bâtiment.

Le rez-de-chaussée et le 1er étage sont consacrés à l'accueil des publics : formations, conférences, tables rondes, exposition, médiathèque, permanences-conseil, etc.

Les étages supérieurs (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages) sont réservés à l'équipe technique : bureaux individuels et partagés, salles de réunion, cuisine et terrasse.

Le binôme en résidence se partage l'espace de travail du rez-de-chaussée sur 70 m<sup>2</sup>. L'espace est chauffé et climatisé, équipé d'internet et du téléphone. Cet espace donne directement sur l'espace public du centre ancien de Toulon (Place Vincent Raspail) via 6 grandes fenêtres châssis fixes (côtés Sud est Est) et 2 portes vitrées (côté Nord).

Pensé, aménagé et géré comme un lieu d'échange, d'exposition et de création, l'espace de travail n'est pas équipé de matériel audiovisuel ni d'outils techniques. Sous réserve des moyens et délais impartis, l'équipe du CAUE Var apporte une aide technique et logistique aux résident.e.s (mise à disposition d'outils du CAUE Var par exemple).

## Déplacements

Sur justificatifs, le CAUE Var défraie les frais de voyage aller-retour pour les deux personnes en résidence, depuis leurs lieux de vie jusqu'à Toulon, dans la limite de 300 € T.T.C. maximum par personne pour la durée de la résidence.

Le CAUE Var met également à disposition du binôme en résidence une somme forfaitaire de 300 € T.T.C. pour les déplacements sur le territoire varois, du fait de son étendue.

## Logement

Le binôme en résidence devra se loger par ses propres moyens.

## Accompagnement du binôme en résidence

Le CAUE Var met à disposition son équipe pour faciliter les recherches et rencontres des résident.e.s sur le territoire (dans la mesure du possible et des délais impartis, des compétences des membres de l'équipe du CAUE Var). Les résident.e.s disposent ainsi d'un accompagnement et d'un soutien, qu'ils soient logistique, intellectuel, artistique ou encore pratique.

## Allocation de résidence

Le binôme en résidence reçoit une allocation de résidence de 1 000 € net à payer par personne.

Les intervenant.e.s doivent pouvoir justifier d'un moyen de facturation (numéro de SIRET).

Cette allocation ne constitue ni un contrat de travail ni le cadre d'une relation employé-employeur et n'ouvre droit à aucun droit à la sécurité sociale, au chômage ou à la retraite. Il incombe à la personne en résidence de se garantir ses droits sociaux.

## Production

Le CAUE Var alloue un budget de production de 2 000 € T.T.C., remboursé sur factures établies au nom du CAUE Var. Les résident.e.s gardent la propriété intellectuelle de/des œuvres. L'usage de/des œuvres est propriété du CAUE Var pendant 5 ans à compter de la date de sortie de résidence. Les œuvres reviendront par la suite aux résident.e.s.

# MODALITÉS DE CANDIDATURE

## Conditions d'éligibilité

Le présent appel à candidature pour la résidence de recherche et de création est ouvert aux personnes dont la pratique artistique ou la recherche s'inscrit dans les domaines des arts plastiques, de l'écriture, de la vidéo, du son, des images... Il est ouvert aux scientifiques (au sens large), de nationalité française ou étrangère, sans limite d'âge. Les résident.es doivent être en mesure de parler et de comprendre le français.

## Dossiers de candidature

Les candidatures, rédigées en français, sont à adresser uniquement par mail à l'adresse : [contact@cauevar.fr](mailto:contact@cauevar.fr)  
La proposition de candidature doit être conjointe (un seul dossier par binôme).

Les dossiers devront comporter 1 fichier PDF unique (poids maximum de l'ensemble : 5 Mo) qui comportera :

- Une note (1 page A4 maximum) de motivation ou d'intention, accompagnée de visuels ou non ;
- Dossier illustré représentatif et succinct du travail ou extrait d'une dizaine de pages maximum d'une oeuvre publiée à compte d'éditeur ;
- Courte biographie et CV pour chacun des membres du binôme, comprenant les coordonnées complètes : adresse postale, courriel, téléphone ; la date et le lieu de naissance, ainsi que le lieu de vie actuel, le statut professionnel (Maison des Artistes, AGESSA, auto-entrepreneur, libéral, etc.) avec n° d'enregistrement auprès des organismes sociaux, n°SIRET, APE, autres ;

Les dépôts sur place ou envois par courrier postal ne sont pas acceptés.

## Processus de sélection

Le binôme en résidence sera choisi en fonction de la pertinence de sa démarche, ainsi que sur sa compréhension du sujet et du territoire. Sa motivation pour investir le sujet comme le territoire sera également prise en compte.

Passée la phase de présélection, cinq candidatures seront retenues et prévenues par courrier électronique. Ils ou elles seront invité.e.s à présenter au jury leur projet artistique et scientifique, lors d'un appel visio qui se tiendra le jeudi 12 février 2026. Le jury sera composé de représentant.e.s du CAUE Var et de certains de ses partenaires. Pour donner suite au jury, les résident.es retenu.e.s seront prévenu.e.s au plus tard le vendredi 20 février. Les autres candidat.e.s seront prévenu.e.s par mail après la date du jury.

Pour tout renseignement complémentaire à propos du lieu de résidence, vous pouvez vous rendre sur le site : [www.cauevar.fr](http://www.cauevar.fr) ou contacter le CAUE Var à l'adresse [contact@cauevar.fr](mailto:contact@cauevar.fr).

Pour tout renseignement complémentaire sur le sujet et les questions techniques liées à sa thématique, vous pouvez contacter :

- Maxime Anton, Chargé de mission Architecture au CAUE Var / [manton@cauevar.fr](mailto:manton@cauevar.fr)
- Emmanuelle PONS, Chargée de mission Architecture au CAUE Var / [epons@cauevar.fr](mailto:epons@cauevar.fr)